



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Programme de travail 2023 de la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), Service statistique ministériel de la justice

Mars 2023



La SDSE fait partie du
Service statistique
public coordonné par
l'Insee.

Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

Programme de travail 2023

La sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du secrétariat général du ministère de la Justice est le service statistique ministériel (SSM) de la justice. A ce titre, elle porte des missions de statistique publique dans le cadre de la loi de 1951, et veille à prendre en compte les avis du Conseil national de l'information statistique (CNIS), en particulier ceux émis dans le cadre de l'élaboration du moyen terme 2019-2023. Elle remplit également une mission d'appui au pilotage des politiques du ministère, venant en soutien des directions métiers. Elle est de ce fait amenée à travailler en réseau tant avec les autres unités du service statistique public (Insee ou service statistique du ministère de l'intérieur, en particulier) qu'avec les directions métiers du ministère de la justice.

L'année 2023 sera une année importante pour le SSM Justice, avec la mise en œuvre des premières actions issues des réflexions sur son moyen terme, menées en 2022. Ces réflexions se sont très largement appuyées sur les préconisations formulées par la mission conjointe Inspection générale Justice et Inspection générale Insee sur la place de la statistique au sein du ministère et l'offre de services du SSM, mais également sur l'avis de l'Autorité de la statistique publique rendu à cette occasion. Elles conduisent à la mise en place d'une feuille de route comportant une centaine d'actions, dont en particulier une offre de services renouvelée, et un projet de réorganisation pour septembre 2023.

Outre la production courante, les grands travaux identifiés pour 2023 concernent principalement :

- la fiabilisation de plusieurs indicateurs centraux, stocks d'affaires dans les domaines civils et pénaux, mais surtout les **divorces**. Pour cet indicateur, des travaux d'estimation sont en cours concernant la mesure des divorces par consentement mutuel à partir des données fiscales. Des expertises sont par ailleurs menées autour de l'impact sur la qualité des indicateurs de la mise en place de l'assignation à date en 2021 ;
- les travaux sur le **traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales** ;
- la construction du **panel des jeunes suivis en justice**, dont l'avancée a été affectée par l'absence de mise à disposition des données requises (données Cassiopée nominatives). Cet objectif fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme ;
- le bilan de la première année d'application du **Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM)** ;
- la poursuite des travaux sur le Système d'Information de l'Aide Juridictionnelle (SIAJ) pour l'**aide juridictionnelle** ;
- la préparation de l'enquête expérimentale sur les **attentes des justiciables** programmée pour 2024 (avis d'opportunité du CNIS) : élaboration du questionnaire sur la thématique civile pour la collecte par internet assurée par l'Insee et la relance des non répondants assurée par un prestataire externe ;
- la mise en œuvre de la **data-visualisation** : modernisation de la restitution des données produites, en particulier les données locales par territoire, couplées avec des données socio-démographiques ;

- la poursuite des **appariements de données** Intérieur/Justice, en collaboration avec le SSMSI, après les résultats encourageants des travaux expérimentaux menés en 2021 et 2022 sur les homicides et visant la reconstitution du parcours pénal des affaires ;
- la mise en place d'un **entrepôt de données brutes historicisées** ayant vocation à remplacer le projet de système d'information décisionnel (SID), dans l'objectif d'homogénéiser et d'enrichir les socles décisionnels en rendant les données accessibles grâce à une plateforme partagée ;
- l'exploration de la source Saphir pour les travaux portant sur les **Bracelets Anti-Rapprochement (BAR)** ;
- la mise à disposition de données détaillées sur les **amendes forfaitaires**.

Champ de la justice civile

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : le ministère de la justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, organisés à terme au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (*Portalis*), avec un impact fort sur les chaînes en aval de production statistique. Depuis 2021, la SDSE poursuit ses travaux d'adaptation des chaînes pour permettre l'atterrissage de Portalis sur le champ des conseils de prud'hommes (CPH). Ces travaux se poursuivront en 2023 afin de réfléchir à une nouvelle chaîne de traitement sur les données Portalis en anticipant l'intégration de nouveaux contentieux relevant du juge aux affaires familiales/JAF attendus pour 2024.

Reprise de la production de statistiques sur les divorces : interrompue depuis le transfert de compétence aux notaires des divorces par consentement mutuel et la disponibilité des données limitée au champ des divorces contentieux, la production de statistiques de ce type de divorces pourra reprendre progressivement à partir de 2023 sur la base des remontées via l'état civil. Pour autant, des travaux d'estimations sont actuellement menés en s'appuyant sur l'exploitation des fichiers Fidel¹.

Stocks d'affaires au civil : un rapport de l'inspection générale de la justice ayant récemment pointé des divergences entre les données issues de l'exploitation du Répertoire général civil (RGC) et celles obtenues au moyen d'enquêtes, un travail de construction d'une série statistique de stocks civils rebasée et fiable dans le temps est actuellement mené. Il s'appuie sur un travail en collaboration avec la direction des services judiciaires.

Enquête nationale sur les attentes des justiciables : sa préparation a démarré en 2022 et se poursuivra en 2023 pour réalisation de la collecte en 2024. Elle s'adresse à la fois à la population générale (notamment pour estimer le non recours), à la population des usagers, et à celle des justiciables ne faisant pas valoir leurs droits, pour mieux comprendre les besoins et les attentes des justiciables.

Champ de l'accès au droit

Enrichissement des sources justice par des sources externes, pour mieux connaître les justiciables : les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent pas de connaître les caractéristiques de la population des justiciables. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales ou des données sur les entreprises issues de Sirene ou d'Esane. La SDSE continuera à travailler en 2023 sur les conditions de mise en place de tels enrichissements.

Refonte du dispositif de production de statistiques sur l'aide juridictionnelle avec le déploiement de l'application SIAJ (Système d'information à l'aide juridictionnelle).

Enquête auprès des associations d'aide aux victimes réalisée chaque année: enquête refondue en 2023; elle s'attachera à gagner en cohérence par rapport aux données collectées auprès de ces organismes.

Champ de la justice pénale

Panel des jeunes suivis en justice: L'article 85 de la loi de programmation pour la justice (LPJ), en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariements entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible (hors cours d'appel et cours d'assises). Depuis 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, a été relancé, avec extension aux jeunes majeurs (26 ans).

Suivi d'affaires de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme: en réponse à la proposition n°11 du rapport des inspections générales de l'Insee, de la justice, des finances et de l'administration sur les statistiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, un suivi de cohortes des affaires sur le sujet sera mis en œuvre en 2023.

Stock d'affaires au pénal: devant conduire au dernier estimateur principal et nécessaire au calcul des indicateurs d'efficience de la justice de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), l'estimation des stocks d'affaires pénales en première instance associera les directions des services judiciaires et des affaires criminelles et des grâces. En parallèle, sera réalisée une contribution aux travaux européens de redressements des indicateurs d'efficience de la Cepej.

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national: l'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2023, les travaux se poursuivront et déboucheront sur la diffusion de données sur le casier des personnes morales. La partie casier des personnes physiques est attendu pour 2025.

Traitement des données sur l'activité des tribunaux de police: la SDSE a déjà engagé en 2022 des travaux sur la source permettant de suivre l'activité des tribunaux de police. Les premiers fichiers de données mis à disposition en 2022 seront actualisés et enrichis au cours de l'année. Des échanges seront également menés avec l'Antai1 pour voir comment obtenir les informations complémentaires sur les contraventions forfaitisées et essayer de disposer d'une vue d'ensemble sur les contraventions. Depuis 2022, la SDSE dispose de données agrégées sur les amendes forfaitaires délictuelles. Au cours de l'année 2023, la SDSE doit récupérer de l'Antai (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) des données individuelles, ce qui permettra à la SDSE, après exploration et retraitement, de mettre à disposition des batteries d'indicateurs plus détaillés sur ces contentieux.

Rapprochement des statistiques sécurité et justice: pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice d'abord sur des contentieux ciblés et ensuite sur l'ensemble des affaires.

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG): dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ, une enquête sur les encadrants des tigitistes majeurs a été réalisée en 2021. Une enquête du même type est à l'étude pour 2024 auprès des tuteurs de tigitistes mineurs. Elle ne sera réalisée que sous réserve de disposer d'une base des organismes accueillant des Tigitistes mineurs suffisamment fiable.

Enquête sur l'activité des médiateurs civils: la SDSE réalise chaque année une enquête auprès des médiateurs intervenant dans le domaine pénal. Une première enquête auprès des médiateurs civils, commerciaux et sociaux a été réalisée en 2020 à titre expérimental. Il s'agissait d'observer leur activité et

leur profil. Une nouvelle enquête ponctuelle a été réalisée en 2022. La SDSE va préparer une enquête pérenne sur les médiateurs civils qui sera lancée en 2025 sur l'année 2024.

Champ transversal

Tableaux de bord d'activité judiciaire: à la demande du Cabinet du Garde des Sceaux, la SDSE pilote depuis fin 2022, la mise en place d'un outil du type tableau de bord comportant une sélection d'indicateurs choisis permettant d'observer rapidement les évolutions dans les domaines jugés particulièrement sensibles pour le Garde des Sceaux.

Refonte des publications récurrentes: après la rénovation de la collection Infostat en 2020, puis des chiffres clés de la justice en 2021, la publication « Références statistiques justice » dont la première édition date de 2015 a fait l'objet de quelques adaptations en 2022 ; les fiches thématiques qui la composent ont par ailleurs, pour la plupart, été publiées sur internet dès leur finalisation (sans attendre la conception intégrale de l'ouvrage en fin d'année). Ce travail sera reconduit en 2023 avec, en parallèle une réflexion sur le contenu et la périodicité de l'ouvrage sur la base des résultats d'une enquête de lectorat.

Infos rapides Justice: mi-2022, la SDSE a lancé une nouvelle collection « Infos rapides Justice » pour renforcer la visibilité des données disponibles et de ses productions. Il s'agit d'un zoom sur une thématique donnée. Un programme de publications régulières des numéros de cette collection est prévu pour 2023.

Refonte du site et data-visualisation: dans l'objectif d'une meilleure communication sur les productions du SSM Justice, la refonte des pages dédiées du site internet du ministère est en cours. La mise en place de produits en data-visualisation est par ailleurs un objectif prioritaire pour le SSM en 2023.

La recherche

La SDSE exerce les missions de coordination de la recherche au sein du ministère. A ce titre la SDSE exerce notamment les missions suivantes :

- Participation au COMDAC (comité d'accès des données aux chercheurs de l'administration centrale) qui se réunit mensuellement et rend un avis sur les demandes d'accès aux données formulées par les laboratoires de recherche.
- Financements des instituts de recherche travaillant sur les questions de justice et de droit : IERDJ, CESDIP, CLAMOR <https://gip-ierdj.fr/fr/> ; <https://www.cesdip.fr/> ; <https://clamor.criminocorpus.org/>
- Travaux de cadrage sur les financements et les cadres juridiques d'exercice de la recherche au sein du ministère.
- Travaux bilatéraux, en particulier, avec l'IERDJ en vue de favoriser les synergies entre le monde de la recherche et les questions quantitatives.
- Conventions avec les instituts et universités, et chercheurs.
- Echanges avec les chercheurs sur les sources disponibles et adéquates eu égard à leurs recherches.
- Accueil de chercheurs sous le statut de chercheur hébergé. Ce statut permet aux chercheurs d'avoir un accès facilité aux données de la SDSE. En contrepartie le chercheur fait bénéficier la SDSE de ses avancées de travaux et peut produire une ou des publications (Infostat Justice,...).

Pour 2023, plusieurs actions sont programmées :

- Mise en place d'un séminaire à destination des chercheurs portant sur un sujet d'intérêt majeur pour le SSM Justice
- Développement de l'expertise en matière d'accès aux données des chercheurs via
 - Une participation au COMDAC
 - Des bilatérales avec les chercheurs sur les sources qu'ils souhaitent mobiliser
- Premières traductions des publications de la SDSE en anglais notamment à destination des chercheurs